

Décision

Générale

colonial

Décision n° 372

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
28 juin 1942

Numéro JO
n° 547 du 30/06/1942

Date du numéro
30 juin 1942

TEXTE INTÉGRAL

Le sergen: hors cadres Nicolas est nommé chef du Bureau des douanes de Tadjourah, pour compter du 1er mai 1942. Il aura droit, en qualité de chef du Bureau des douanes, à l'indemnité de fonctions de 900 francs l'an prévue par l'arrêté du 14 juin susvisé. Le sergeni Nicolas prêterà, avant d'entrer en fonction, le serment prescrit par la loi de vout le tribunal de l'instance de Djibouti. Mention de la prestation de serment sera inscrite sur une ampliation de la présente décision qui tiendra lieu de commission d'emploi à l'intéressé.